

La Revelatio ecclesiae sancti Michaelis et son auteur

The Revelatio ecclesiae sancti Michaelis and its author

Pierre Bouet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/tabularia/1329>

DOI : 10.4000/tabularia.1329

ISSN : 1630-7364

Éditeur :

CRAHAM - Centre Michel de Boüard, Presses universitaires de Caen

Référence électronique

Pierre Bouet, « *La Revelatio ecclesiae sancti Michaelis et son auteur* », *Tabularia* [En ligne], Écrire l'histoire au Moyen Âge, mis en ligne le 20 juillet 2004, consulté le 04 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/tabularia/1329> ; DOI : 10.4000/tabularia.1329

La Revelatio ecclesiae sancti Michaelis et son auteur ***The Revelatio ecclesiae sancti Michaelis and its author***

Pierre BOUET
Office universitaire d'études normandes

Résumé :

Le texte de la *Revelatio ecclesiae sancti Michaelis in monte Tumba* fut rédigé au début du IX^e siècle par un chanoine du Mont-Saint-Michel. Il se compose de deux parties : l'une (ch. IV à VII) reprend une tradition orale concernant la fondation du sanctuaire du Mont Tombe en Neustrie, dédié à saint Michel par Aubert, un évêque d'Avranches du début du VIII^e siècle ; la seconde (ch. I à III et VIII) propose une histoire de ce mont et une conception théologique du rôle de l'archange saint Michel dans le destin de l'humanité.

Ce document révèle la culture d'un chanoine de la première renaissance, qui reste fortement imprégné par un commerce régulier avec la Bible, les sermons des Pères et les ouvrages de Grégoire le Grand. Mais il manifeste un certain sens critique dans ses appréciations et même une réelle rigueur scientifique dans ses développements sur la géologie, la géographie et l'évolution historique du Mont. L'analyse linguistique du texte latin nous incite à faire remonter la rédaction de ce document au début du IX^e siècle et à le mettre en rapport avec l'important mouvement de réforme canonial entrepris par l'empereur Louis le Pieux dès 816 : cette réforme cherchait à organiser la vie communautaire des clercs et à imposer l'autorité de l'évêque sur toutes les églises et sanctuaires du diocèse.

Mots-clés : Normandie, chanoines, Aubert, Mont Gargan, Mont-Saint-Michel, archange saint Michel, langue latine.

Abstract :

The Revelatio ecclesiae sancti Michaelis in monte Tumba was written at the beginning of the 9th century by a canon at Mont-Saint-Michel. It is composed of two parts: one (ch. IV to VII) is based on a traditional oral account of the founding of the sanctuary on Mont Tombe in Neustria, dedicated to Saint Michael by Aubert, a bishop of Avranches at the beginning of the 8th century; the other (ch. I to III and VIII) proposes a history of this mount and a theological conception of the role of Saint Michael the Archangel in the destiny of mankind.

This document reveals the culture of a canon during the Carolingian Renaissance, who was strongly influenced by constant readings of the Bible, the sermons of the Holy Fathers and the works of Gregory the Great. But he shows a certain critical insight in his appreciations and even a genuinely scientific precision in his detailed references to the geology, the geography and the historical evolution of the Mont. A linguistic analysis of the Latin text leads us to date its writing at the beginning of the 9th century and to link it with the considerable movement of canonic reform undertaken by emperor Louis the Pious from 816 onwards. This reform sought to organise the community life of clerics and to impose the authority of the bishop on all the churches and sanctuaries in the diocese.

Keywords : Normandy, canons, Aubert, Monte Gargano, Mont-Saint-Michel, Saint Michael the Archangel, Latin language.

La *Revelatio ecclesiae sancti Michaelis* est un document précieux pour notre connaissance des origines du sanctuaire consacré à saint Michel sur le Mont Tombe. Il est en effet le seul témoignage dont nous disposons sur la fondation de ce sanctuaire par l'évêque d'Avranches Aubert. Mais c'est également un document précieux parce qu'il nous fournit des informations capitales sur l'histoire du Mont et sur les circonstances qui ont présidé à la création d'un culte à l'archange saint Michel dans la baie d'Avranches¹.

Le texte de la *Revelatio* est conservé dans une trentaine de manuscrits disséminés principalement à travers la France, dont cinq, d'origine montoise, se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque municipale d'Avranches :

– l'une des plus anciennes copies de la *Revelatio* est contenue dans la partie du manuscrit 211 qui est datée de la fin du X^e siècle (fol. 180v-188v), avec tout un ensemble de documents dont le *Memoriam* qui raconte l'histoire de la fondation du sanctuaire du Monte Gargano en Italie du Sud à la fin du V^e siècle (fol. 156-161). Dans ce manuscrit 211, le texte de la *Revelatio* est divisé en huit leçons² ;

– une copie du XII^e siècle se trouve dans le manuscrit 210 (fol. 5-10) dit « cartulaire du Mont-Saint-Michel » ;

– trois autres versions du XV^e siècle se rencontrent également dans les manuscrits montois 213 (fol. 128-132v), dans la partie la plus récente du manuscrit 211 (fol. 5-10v) et, sous une forme abrégée et recomposée, dans le manuscrit 212 (fol. 1-5).

Structure de la *Revelatio*

Une analyse linguistique du texte montre que la *Revelatio* est constituée de deux ensembles différents³. Une première partie, comprenant les leçons I à III ainsi que la leçon VIII, est l'œuvre d'un clerc montois ou avranchinai du IX^e siècle. La leçon I commence par une datation approximative de la première intervention de

1. Le texte a fait l'objet de plusieurs éditions : *Acta sanctorum ordinis Benedicti*, éd. Jean MABILLON, réimpr. Mâcon, Protat, 1950, III, 1, p. 84-87 ; *Revelatio seu apparitio sancti Michaelis archangeli in partibus occiduis (hoc est in monte Tumba in Gallia) scripta ab auctore anonymo ante saeculum X* ; *Acta sanctorum*, Société des Bollandistes (éd. Jean STILTINGH), septembre, VIII, 3^e édition, Paris-Rome, V. Palmé, 1865, p. 76-78 ; *Apparitio in Monte Tumbae, auctore anonymo* ; éd. Eugène de ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, *Les curieuses recherches du Mont-Saint-Michel, par Dom Thomas Le Roy*, Caen, Le Gost-Clérissé, t. I, 1878, p. 407-419 ; *Historia Montis Tumbae, prout est in antiquis manuscriptis* ; éd. Jacques-Paul MIGNÉ, *Patrologiae cursus completus. Series latina*, t. 96, Paris, Garnier, 1862, col. 1389-1394 (reprise de l'édition de Mabillon) ; PIGEON, abbé Émile Auber, *Vies de saints du diocèse de Coutances et Avranches*, Avranches, Perrin, t. I, 1892, p. 207-214 (avec traduction). Nos références au texte de la *Revelatio* renverront à l'édition d'Eugène de ROBILLARD DE BEAUREPAIRE.
2. Cf. AVRIL, François, *La décoration des manuscrits dans les abbayes bénédictines de Normandie au XI^e et au XII^e siècle*, thèse de l'École des chartes, 1963 : résumé dans *Positions de thèse de l'École des chartes*, 1963, p. 21-28 (p. 22).
3. Cf. BOUET, Pierre, « La *Revelatio* et les origines du culte à saint Michel sur le Mont Tombe », in *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois monts dédiés à l'archange*, Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), Rome, École française de Rome, 2003, p. 65-90.

l'archange saint Michel sur le Mont Tombe « dans les régions occidentales »⁴, « au temps du roi Childebert et de l'évêque Aubert »⁵. Elle montre ensuite l'importance de l'archange saint Michel dans le monde céleste, en s'appuyant sur une citation du livre de Tobie (« il est l'un des sept anges qui se tiennent en permanence en présence de Dieu »⁶) et le rôle capital qu'il joue dans l'histoire de l'humanité. Protecteur du peuple juif depuis l'origine, Michel est devenu le gardien et le protecteur de ceux qu'on appelle désormais les « fils de Dieu par adoption »⁷. Michel et les anges collaborent au mystère de la Rédemption en favorisant l'évangélisation des hommes à travers le monde entier. C'est dans ce contexte que se comprend la venue de saint Michel sur le Monte Gargano en Italie, puis sur le Mont Tombe.

La leçon II se présente comme une justification de ces interventions archangéliques dans les régions occidentales de l'Empire romain. Du fait que les Juifs n'ont pas reconnu en Jésus-Christ le Messie annoncé dans la Bible, les anges ont quitté l'Orient pour élire domicile en Occident afin d'assurer la protection de l'Église des Gentils. Un jour de Pâques, en effet, des prêtres qui veillaient durant la nuit pascale ont entendu les anges proclamer : « Quittons ces demeures ! » (*Migremus ex his sedibus !*). L'archange saint Michel venait donc de recevoir du Très Haut la mission d'assurer la sauvegarde des Gentils après avoir assuré antérieurement celle du peuple juif. Son intervention sur le Mont Tombe s'inscrit dans cette vision théologique du mystère de la Rédemption⁸.

La leçon III propose aux lecteurs une description du site particulier que constitue le Mont Tombe. Ce sont les habitants de la baie qui l'ont ainsi qualifié du fait que, émergeant des sables à 88 mètres de haut, il a l'allure d'un tombeau. L'auteur présente les coordonnées de l'île. Il rappelle que des moines ermites s'y sont installés à l'époque où le Mont était encore entouré d'une forêt et qu'ils ont construit deux oratoires qui existaient encore au moment où le clerc rédigeait la *Revelatio*. Ces moines étaient entretenus par un prêtre d'Astériac (village qui prit, selon la tradition, le nom de Beauvoir à la suite d'un miracle) qui leur envoyait à dos d'âne les vivres indispensables à leur survie. Mais, par la suite, le niveau de la mer monta peu à peu et insensiblement les eaux transformèrent la forêt en une plaine de sable⁹.

La leçon VIII relate la dédicace du sanctuaire par Aubert et l'installation de douze clercs sur le Mont-Saint-Michel avec le miracle de la découverte de la source sans laquelle la vie n'eût pas été possible¹⁰.

Ces quatre leçons appartiennent au genre démonstratif : l'auteur propose, en effet, une justification historico-théologique de la présence de l'archange saint Michel sur le Mont Tombe et des douze clercs qui en assurent le culte.

4. *Revelatio*, p. 407 : ... *in occiduis partibus...*

5. *Ibidem*, p. 407 : ... *sub Childeberto, rege Francorum, et Autberto episcopo.*

6. *Ibidem*, p. 408 : ... *unus ex septem in conspectu Dei semper assistentibus...*

7. *Ibidem*, p. 408 : ... *custos ac previus vocatis filiis per adoptionem...*

8. *Ibidem*, p. 409.

9. *Ibidem*, p. 409-411.

10. *Ibidem*, p. 416.

Les leçons IV à VII forment un récit qui reprend un texte antérieur, oral ou écrit, relatant l'histoire de la fondation du premier sanctuaire par Aubert au début du VIII^e siècle, si l'on retient la datation traditionnelle. Ces leçons appartiennent au genre narratif et sont le résultat d'un travail de réécriture par le clerc du IX^e siècle. Elles rapportent, en effet, les trois visions nocturnes de l'évêque Aubert, l'aménagement de la plate-forme où fut édifié, par les paysans du voisinage, l'oratoire dédié à l'archange, la construction de ce sanctuaire pendant que des clercs allaient au Mont Gargan négocier la cession de reliques de l'archange saint Michel, le retour de ces deux messagers avec deux reliques et les miracles qui se produisirent lors de leur arrivée dans la baie.

L'auteur du IX^e siècle effectue un travail de réécriture comme cela était de tradition à l'époque carolingienne. Il recompose un récit en montrant que le ressort essentiel de cette histoire sacrée est la relation privilégiée qui unit l'archange saint Michel à l'évêque Aubert. Lorsque l'évêque d'Avranches est en difficulté, c'est saint Michel qui apporte la solution aux problèmes. C'est le cas pour le choix de l'emplacement sur la colline et des dimensions de l'édifice, pour l'enlèvement des deux rochers qui encombraient la plate-forme, pour la recherche des reliques indispensables à la dédicace et pour la source d'eau potable.

Le début et la fin de ce récit des événements survenus un siècle plus tôt sont clairement marqués par des interventions de l'auteur. À la fin de la leçon III, il déclare : « Mais maintenant il faut que j'en vienne à dire comment ce prince des esprits bienheureux a consacré ce lieu par sa révélation angélique »¹¹. Et il termine la leçon VII par ces mots : « Mais jusqu'à ce jour par son serviteur éminent le Seigneur ne cesse d'accomplir ces mêmes prodiges quotidiennement... »¹².

La culture intellectuelle de l'auteur de la *Revelatio*

Les huit leçons de la *Revelatio* constituent une base significative et suffisante pour apprécier la culture intellectuelle du clerc qui en assura la rédaction. On peut ainsi définir les principaux aspects, religieux, scientifique et linguistique de la culture de ce chanoine de l'époque carolingienne.

Culture religieuse

La conception théologique de l'Histoire

La culture religieuse de l'auteur de la *Revelatio* ne présente guère d'originalité. Il partage, en effet, la conception théologique de l'histoire telle que l'avaient définie

11. *Ibidem*, p. 411 : *Jam vero ad illud veniendum est qualiter idem beatorum princeps spirituum angelica revelatione dedicaverit predictum locum.*

12. *Ibidem*, p. 415-416 : *Sed et usque hodie per summum ministrum suum haec eadem Dominus cotidie ad laudem et gloriam nominis sui in eodem loco operari non desinit.*

les premiers historiens chrétiens depuis Eusèbe de Césarée et Jérôme. Persuadés que Dieu est le maître du monde et de son évolution, ces historiens chrétiens considéraient que toute l'histoire de l'humanité ne trouvait sa cohérence et son unité que dans une vision théologique de l'Histoire mettant en évidence l'action de la Providence divine dans le cours des événements. Le devenir des empires comme des individus s'inscrivait dans une histoire universelle du salut. Le devoir de l'historien consiste donc à rechercher dans les faits, qui apparaissent souvent incohérents au regard du profane, la marque de l'intervention divine. Telle est la conception théologique qui s'impose naturellement à tous les historiens médiévaux. Et celle qu'affirme le clerc montois au début de sa seconde leçon, lorsqu'il évoque les *historiae ecclesiasticae*¹³, c'est-à-dire les ouvrages qui présentent les faits dans une perspective chrétienne où le principe d'organisation repose sur la Rédemption de l'humanité pour laquelle l'Église a reçu mission d'œuvrer en priorité.

La Bible : autorité et modèle

L'historien chrétien entretient, de ce fait, une affinité particulière avec la Bible, le Livre de l'histoire sainte. La Bible ne constitue pas seulement l'autorité qui révèle le sens de l'histoire humaine, elle sert aussi aux historiens de grille d'interprétation des événements contemporains ainsi que de modèle littéraire dans le difficile exercice de la rédaction. Certains critiques ont refusé toute valeur historique à la *Revelatio* sous le prétexte que certains passages n'étaient que des emprunts faits à la Bible. Un tel jugement oublie que l'historien chrétien recherche dans les faits qu'ils rapportent des analogies avec l'histoire biblique car ces analogies révèlent, de façon lumineuse, le signe de l'intervention de la Providence divine dans l'histoire des hommes. Dans le récit du miracle de la rosée¹⁴ et dans celui de la découverte de la source miraculeuse¹⁵, le clerc montois rappelle à ce propos les épisodes bibliques de Gédéon et de Moïse qui constituent des référents garantissant la présence divine. D'ailleurs l'auteur de la *Revelatio* ne se contente pas de faire allusion à ces épisodes, il raconte l'événement en reprenant les termes mêmes de la Bible, pour signifier que l'histoire d'aujourd'hui n'est souvent que la répétition de l'histoire biblique.

Revelatio	Bible
413 : <i>ros iacuit supra verticem montis... siccitas fuit</i>	Ex 16, 13 : <i>mane ros iacuit per circuitum</i> IDC 6, 40 : <i>et fuit siccitas in solo vellere</i>
416 : <i>sicienti populo... aquae penuriam</i>	Ex 17, 3 : <i>sitiuit populus ibi pro aquae penuriam</i>

La mission des anges

Traditionnelle également est la conception que l'auteur de la *Revelatio* se fait de la mission des anges. Dans la Bible, les anges sont à la fois les envoyés du Très Haut

13. *Ibidem*, p. 409 : *Aiunt etenim historiae ecclesiasticae quod...*

14. *Ibidem*, p. 413 : *... nocte media, sicuti quondam Gedeoni, in signum victoriae ros iacuit supra verticem montis.*

15. *Ibidem*, p. 416 : *... auxilium, ut qui quondam produxerat sicienti populo de petra poculum ipse a servis suis amovere dignaretur aquae penuriam.*

et les protecteurs des hommes. L'archange saint Michel remplit bien cette double fonction dans la *Revelatio*. Il est le messenger de Dieu auprès d'Aubert en venant en songes lui donner des ordres ou des réponses à ses questions. Mais il se présente aussi comme le protecteur des Gentils comme il l'avait été autrefois auprès du peuple juif. S'il choisit un lieu de culte en Occident, c'est pour apporter son secours aux pauvres mortels¹⁶.

Le clerc montois se montre, en revanche, plus original en définissant la mission (*ministerium*) des anges : il pense qu'ils collaborent au mystère de la Rédemption en favorisant la diffusion du message évangélique à travers le monde entier¹⁷. En outre, il considère que « le destin ultime de l'humanité c'est d'être associé à la communauté des esprits célestes »¹⁸.

Mais ce qui peut paraître plus surprenant encore de la part d'un clerc chargé de faire la promotion de l'archange saint Michel et de son sanctuaire, c'est le souci d'affirmer que le pouvoir thaumaturgique de ses reliques vient de Dieu seul. Les *signa et mirabilia* sont « l'œuvre du Tout Puissant » et l'archange n'est qu'un intercesseur entre Dieu et les mortels¹⁹. Alors qu'à l'époque carolingienne on dénonçait les vertus magiques des reliques et les pouvoirs surnaturels de certains personnages vénérés par les foules, le clerc montois se montre d'une parfaite orthodoxie en affirmant que la finalité des prodiges n'est nullement la renommée de l'archange mais « la louange et la gloire du nom du Très Haut ». Ainsi, la communauté canoniale du Mont-Saint-Michel demeurait fidèle à l'enseignement de l'Église sur le monde des anges. L'auteur de la *Revelatio* semble s'être contenté de la lecture des homélies des Pères et des œuvres de Grégoire le Grand auquel il emprunte la vision hiérarchique du monde céleste, élaborée au début du VI^e siècle par Pseudo-Denys, telle que Grégoire la résume dans son homélie 34²⁰.

La Translatio angelorum

Tout à fait originale apparaît ce que j'appellerais la *Translatio angelorum*. La seconde leçon nous apprend, en effet, que des prêtres entendirent la nuit de Pâques à Jérusalem des voix angéliques s'écrier : « Quittons ces demeures ! » Le clerc explique alors qu'il s'agit là de la « migration des anges » (*beatorum spirituum demigratio*) qui abandonnent les régions orientales pour se rendre en Occident afin d'assurer la protection des Gentils. L'archange saint Michel s'est ainsi rendu d'abord sur Mont Gargan

16. *Ibidem*, p. 409: *Voces vero subitae per angelos emissae... angelicum ministerium insinuarunt ad ecclesiam Gentium transferendum. Ex quibus patenter insinuat quod beatus Michael archangelus ministerium, quod exercuerat in Dei quondam populo, idem sortitus sit apud Gentium electionem.*

17. *Ibidem*, p. 408-409: *Dum exeunte per omnem terram sono Apostolorum cerimoniae transferuntur sacramentum per ministeria angelorum.*

18. *Ibidem*, p. 409: *Notum enim se fieri voluit mortalibus aetatis nostrae temporibus, quo se humanum genus in electorum societatem cognosceret devocatum.*

19. *Ibidem*, p. 416: *... per summum ministrum suum haec eadem Dominus cotidie in eodem loco ad laudem et gloriam nominis sui operari non desinit.*

20. MIGNE, Jacques-Paul, *PL*, 76, ch. 6 à 15, col. 1246-1249.

en Pouille avant d'aller sur Mont Tombe. Cette idée originale de la migration des anges de l'Orient vers l'Occident semble être une transposition de la *translatio imperii*, théorie aux multiples aspects que les Pères de l'Église avaient empruntée aux historiens romains en l'intégrant à une vision chrétienne du salut. Selon cette théorie, la Providence divine aurait accordé le pouvoir d'exercer une domination universelle à certains peuples : en premier aux Assyriens, ensuite aux Égyptiens, puis aux Grecs macédoniens et enfin aux Romains. Ce thème de la *translatio* sera repris à l'époque carolingienne sous diverses formes, notamment au moment du couronnement impérial de Charlemagne vers 800 : on parlera ainsi de la *translatio imperii*, de la *translatio sedis*, de la *translatio studii* ou de la *translatio sapientiae*. Aix-la-Chapelle sera ainsi appelée par les clercs du palais impérial la « nouvelle Rome » ou la « nouvelle Athènes »²¹.

Culture scientifique

La culture scientifique du chanoine du Mont se manifeste, d'une part, par son goût pour les sciences du *quadrivium*, les *artes reales* et, d'autre part, dans la manière particulière dont il a rédigé son ouvrage.

Les sciences

C'est principalement dans la troisième leçon que l'auteur de la *Revelatio* manifeste de la façon la plus explicite sa curiosité d'esprit et son goût pour les sciences. Géographe, le clerc situe très précisément le Mont Tombe dans la baie par rapport à plusieurs points géodésiques : l'embouchure de la Sée et de la Sélune, d'une part, la ville d'Avranches distante de six milles et la proximité de la Bretagne, d'autre part. Il note également que le jeu des marées libère deux fois par jour la route vers le sanctuaire du Mont. Et si le poisson s'y trouve en abondance, c'est parce que le point de rencontre entre les eaux douces des rivières et l'eau saline de mer favorise la reproduction intense des différentes espèces.

Géomètre, il est parvenu à mesurer la hauteur du Mont qui s'élève à environ deux cents coudées, c'est-à-dire à 88 mètres. Les chanoines disposaient peut-être déjà d'un instrument de mesures comme le montre le manuscrit d'Avranches 235 daté du XII^e siècle. Géologue et même paléogéologue, il rapporte ce que lui a appris la mémoire des générations antérieures²² : il fut un temps où le Mont était entouré d'une forêt qui s'étendait sur quelque six milles vers le couchant et qui servait de lieu de retraite à des moines ermites en quête de solitude. Puis le niveau de la mer s'éleva progressivement au point de recouvrir la forêt et de la transformer peu à peu en grève. Peu de textes de l'époque carolingienne, mis à part les ouvrages scientifiques

21. Cf. GOEZ, Werner, *Translatio imperii*, Tübingen, Mohr, 1958 ; JONGKEES, Adriaan Gerard, « *Translatio studii* : les avatars d'un thème médiéval », *Miscellanea mediaevalia in memoriam J.-F. Niermeyer*, Groningen, Wolters, 1967, p. 41-51 ; GODMAN, Peter, *Poets and Emperors*, Oxford, Clarendon Press, 1987, p. 38-92.

22. *Revelatio*, p. 410 : ... *a veracibus cognoscere potuimus narratoribus...*

proprement dits, manifestent une telle diversité de centres d'intérêt. Mais il est vraisemblable que le spectacle de la baie devait inciter les clercs non seulement à la contemplation des merveilles de Dieu, mais aussi à la recherche des causes de tous ces changements.

La rigueur de l'historien

Ces pages de la *Revelatio* constituent un document d'une grande valeur historique pour apprécier les centres d'intérêt d'un homme cultivé qui vivait dans la baie du Mont-Saint-Michel. Le clerc montois fait preuve également d'esprit critique et d'un réel souci scientifique dans la réalisation de son ouvrage. Il a mené son enquête et effectué des recherches. Il a évalué la hauteur exacte du Mont, il a proposé une étymologie juste du mot *Tumba*, il a décrit la situation de l'île dans la baie avec précision. Il fait allusion à des témoignages concernant l'insularité du Mont et la première christianisation du site. Il manifeste, en outre, une certaine prudence dans ses affirmations : tantôt il relativise ses jugements par des expressions comme *ut conjicitur, ut aestimatur*²³, tantôt il fait savoir qu'il s'appuie sur le témoignage d'autrui (*ut cognoscere potuimus*) sans oublier de dire qu'il a apprécié au préalable la véracité de ses témoins (*a veracibus narratoribus*). Quand il en a la possibilité, il présente les preuves archéologiques de ses affirmations : la présence des moines ermites sur le Mont est, en effet, confirmée par la présence des deux oratoires qu'ils ont édifiés de leurs propres mains et qui existent encore au moment où il écrit²⁴. Nous dirions aujourd'hui que ce clerc se pique d'être autant géographe, géologue, archéologue, théologien, exégète, linguiste qu'historien.

Nous considérons comme une manifestation d'une certaine rigueur scientifique le fait que le récit est conduit de manière à éviter tout le merveilleux qu'aurait pu faire naître les interventions miraculeuses de l'archange. Les miracles sont laconiquement suggérés sans jamais faire l'objet d'un récit circonstancié mettant en évidence le caractère « extra-ordinaire » et « sur-naturel » des faits. Les interventions de l'archange s'effectuent toujours en songes, au cours d'un sommeil nocturne au moment où, comme l'affirme Tertullien, l'esprit de l'homme dans le profond sommeil se trouve dégagé des servitudes du corps et peut dès lors entrer en communication avec le monde céleste. Il n'est jamais question d'apparitions, comme le confirment les termes *visio, ammonitio, revelatio, ostensio, responsum*. Ce ne sera qu'au début du XI^e siècle, quand on aura découvert un squelette au crâne perforé, que ces interventions seront réinterprétées comme de véritables apparitions.

Dans la réécriture du récit antérieur, l'auteur du IX^e siècle accepte sans discussion la véracité des faits qu'il relate. Il ne pouvait en être autrement. Mais le clerc ne s'interdit nullement d'ajouter des commentaires personnels pour confirmer les éléments du récit que lui fournit la tradition sur des faits remontant à plus d'un

23. *Ibidem* : *ut conjicitur* (410), *ut aestimatur* (410 et 413).

24. *Ibidem*, p. 410 : ... *inibi olim inhabitasse comperimus monachos ubi etiam usque nunc duae exstant ecclesiae priscorum manu constructae...*

siècle. Dans la leçon où il raconte la construction entreprise par Aubert, il précise que « pour confirmer l'authenticité de ce fait, on montre encore aujourd'hui une pierre... sur laquelle l'évêque s'est assis »²⁵. Au retour des reliques du Mont Gargan, l'auteur certifie que « ces reliques existent encore en ce lieu »²⁶. Quant aux miracles qui se produisirent sur le passage des reliques de l'archange, il termine l'énumération de ces prodiges en affirmant « qu'aujourd'hui encore Dieu ne cesse, par son serviteur, d'accomplir chaque jour ces mêmes miracles ».

Culture linguistique

L'examen minutieux de la langue de la *Revelatio* permet également d'apprécier la qualité de la culture linguistique du clerc montois²⁷.

La Bible est la référence majeure. La *Revelatio* comporte sept emprunts textuels aux livres bibliques (Genèse, Exode, Juges, Tobie, Daniel, épîtres de Paul et de Jean) qui s'intègrent parfaitement au projet de l'auteur. Celui-ci emploie également de nombreuses expressions que l'on rencontre couramment dans les divers livres bibliques.

<i>Revelatio</i>	<i>Bible</i>
Emprunts	
408 : <i>unus ex septem in conspectu Domini semper assistentibus</i>	Tb 12, 15 : <i>unus ex septem qui adstamus ante Dominum</i>
408 : <i>Nemo est adjutor meus in omnibus his nisi Michael archangelus princeps vester</i>	Dn 10, 21 : <i>Nemo est adjutor meus in omnibus his nisi Michael princeps vester</i>
411 : <i>Probate spiritus si ex Deo sunt</i>	Io I, 4, 1 : <i>probate spiritus si ex Deo sint</i>
411 : <i>spiritus prophetarum non semper est prophetis subjectis</i>	Cor I, 14, 32 : <i>spiritus prophetarum prophetis subjecti sunt</i>
413 : <i>ros jacuit supra verticem montis... siccitas fuit</i>	Ex 16, 13 : <i>mane ros jacuit per circuitum</i> Idc 6, 40 : <i>et fuit siccitas in solo vellere</i>
416 : <i>sicienti populo... aquae penuriam</i>	Ex 17, 3 : <i>sitivit populus ibi pro aquae penuria</i>
Expressions semblables	
408 : <i>gentibus principari</i>	Mc 10, 42 : <i>qui videntur principari gentibus</i> expression courante
409 : <i>congregatus populus</i>	Ez 41, 8 ; Ios 3, 4 ; Idt 1, 3 ; Nm 35, 4
410 : <i>cutitorum ducentum spatio</i>	expression courante
411 : <i>enarrent mirabilia Dei</i>	Tit 1, 7 ; 1, 11 ; Tim I 3, 8 ; Pe I 5, 2
412 : <i>turpe lucrum</i>	Mcc II 2, 19 : <i>locum purgavit</i>
412 : <i>locum purgare</i>	Dn 8, 1 : <i>et visio apparuit mihi</i>
413 : <i>et visio apparuit</i>	Sir 36, 6 ; Dn 3, 99 ; 6, 27 ; 14, 12, 19
415 : <i>signa et mirabilia</i>	expression courante : Ps. 47, 14
414 : <i>corda ponere</i>	Col. 3, 16 ; Eph 5, 19
415 : <i>canticis spiritalibus</i>	

25. *Ibidem*, p. 412 : *Ad cujus fidei confirmationem monstratur etiam ibidem usque in presens petra quasi digito hominis inscripta, super quam memoratus episcopus resedit...*

26. *Ibidem*, p. 414 : *... cujus ibidem usque nunc in eodem loco superextant vestigia...*

27. Cf. BOUET, « La *Revelatio* et les origines... », p. 74-78 ; cette étude de la langue de la *Revelatio* a été effectuée à partir du CD ROM du *Corpus Christianorum*.

Cela confirme bien que la Bible dans la traduction de Jérôme est devenue un modèle littéraire, même s'il n'est pas toujours possible de savoir précisément si ces reprises sont conscientes ou non et si l'influence biblique s'est effectuée directement ou par la médiation de textes liturgiques ou des textes patristiques. C'est le cas pour des expressions comme : *gentibus principari, turpe lucrum, locum purgare, visio apparuit, corda ponere, mirabilia Dei enarrare*.

La comparaison de la langue de la *Revelatio* avec celle des auteurs chrétiens de la fin de l'empire romain ne révèle aucune parenté particulière. La plupart des expressions communes se rencontrent habituellement chez tous les écrivains : il en est ainsi pour *naturae fragilitate, populus terrae, superni cives, Dei nutu*²⁸. Même une formule plus ample comme *exeunte per omnem terram sono apostolorum* peut être un emprunt aussi bien à Jérôme qui l'emploie à cinq reprises qu'à Augustin, Chromace d'Aquilée ou Césaire d'Arles²⁹. On arrive à la même conclusion quand on effectue la comparaison avec les œuvres des auteurs du haut Moyen Âge : Jean Cassien, Cassiodore, Césaire d'Arles, Isidore de Séville. Un certain nombre d'expressions font partie de leur fonds commun : *electio gentium, virtutum amor, luminibus orbatu, pristinae sanitati reddere*³⁰.

S'il fallait déceler des liens plus individualisés, on pourrait dire que le latin de la *Revelatio* est particulièrement redevable aux lettres et aux sermons d'Augustin (*desiderium sumendi, operantium manus, praenuntiare eloquio...*)³¹, à certains traités de Bède le Vénérable (*spirituum agmina, aestu oceani, circumjacentes provinciae, praesidia angelica*)³² et surtout aux ouvrages de Grégoire le Grand. L'auteur de la *Revelatio* connaît la plupart des traités de Grégoire : certaines expressions comme *desideratum iter, defensionis opem, spiritus electi, per contemplationis iter, commisso grege, veprium densitate, moles tantae magnitudinis...*³³ ne se rencontrent, en effet, que chez cet auteur. Mais modèle linguistique, le pape Grégoire est également une autorité doctrinale à propos des anges et de leur mission dans son homélie 34.

En conclusion, la langue de la *Revelatio* appartient à la « koiné » tout à fait traditionnelle qui s'est forgée au fil des siècles où se décèlent l'influence de la Bible dans la traduction de Jérôme, celles des Pères, dont on apprécie surtout les homélies, et celle de Grégoire le Grand. Cette koiné est proche de la langue des textes hagiographiques comme le montre la comparaison de la *Revelatio* avec la *Vita Martini*, la *Vita Germani* et surtout la *Vita* ancienne de saint Samson dont la rédaction se situe dans

28. *Revelatio* : *superni cives* (408), *populus terrae* (411), *Dei nutu* (411), *naturae fragilitate* (414).

29. JÉRÔME, *Commentarii in Isaïa*, 12, 42 ; 13, 45 ; *Commentarii in Ezechielem*, 13, 43 ; *Commentarii in prophetas minores*, *In Aggaeum*, 2 ; *Epistulae*, 58, 3 ; CÉSAIRE D'ARLES, *Sermones*, 169, 6 ; AUGUSTIN, *Adversus Iudaeos*, 52, 6 ; CHROMACE D'AQUILÉE, *Sermones*, 26.

30. *Revelatio* : *electio gentium* (409), *luminibus orbatu* (415), *pristinae sanitati reddere* (415), *amor virtutum* (410).

31. *Ibidem* : *desiderium sumendi* (417), *operantium manus* (412), *praenuntiare eloquio* (409).

32. *Ibidem* : *spirituum agmina* (408), *aestu oceani* (410), *circumjacentes provinciae* (415), *praesidia angelica* (415).

33. *Ibidem* : *desideratum iter* (410), *defensionis opem spiritus electi* (409), *per contemplationis iter* (410), *commisso grege* (416), *veprum densitate* (415), *moles tantae magnitudinis* (413).

la seconde moitié du VIII^e siècle³⁴. L'auteur de la *Revelatio* n'a rien d'un chanoine inculte : il écrit un latin correct, il connaît même certaines subtilités comme le datif de point de vue, le *quo* final et le passif impersonnel. Mais il est encore imperméable aux effets esthétiques de la prose des grands écrivains profanes de l'Antiquité classique, ce qui constitue l'un des apports essentiels de la Renaissance carolingienne.

Les circonstances et la date de composition de la Revelatio

Est-il possible de déterminer, à partir des traits caractéristiques de cette culture, une date de composition de la *Revelatio* ? D'après les hypothèses avancées par Dom J. Hourlier et N. Simonnet³⁵, ce texte aurait été rédigé par un clerc de la région vers le milieu du IX^e siècle.

Dom J. Hourlier y voit l'œuvre d'un « clerc appliqué, de médiocre génie, un bon écolier de la seconde renaissance ». N. Simonnet présente un ensemble d'arguments pertinents qui situent la rédaction entre 851 et 867. En 851, en effet, Charles le Chauve concède au Breton Erispoé les comtés de Vannes et de Rennes. Comme la frontière du nord-ouest du comté de Rennes est mal définie, entre Sélune et Couesnon, N. Simonnet suppose, comme H. Guillotel, que la zone d'influence bretonne s'étendait jusqu'à la Sélune. De ce fait, le Mont-Saint-Michel sous domination bretonne aurait échappé au contrôle de l'évêque d'Avranches. Ce dernier aurait donc dans les années suivantes rédigé la *Revelatio* pour rappeler que c'était l'évêque d'Avranches Aubert qui avait fondé le sanctuaire et établi un collège de douze clercs pour assurer le culte de l'archange et que ce site prestigieux relevait bien de son autorité épiscopale.

Ce récit aurait donc été composé entre 851 et 867, puisque c'est en 867 que le roi Charles le Chauve concéda à Salomon, roi des Bretons, les diocèses d'Avranches et de Coutances et même peut-être celui de Bayeux. Après 867, on ne pouvait plus écrire, comme le fait la *Revelatio*, que le Mont sépare la Bretagne du pays d'Avranches. L'auteur de ce libelle serait donc, selon N. Simonnet, soit l'évêque Ansgaud, soit l'un de ses successeurs, Remedius ou Walbert. Cette datation précise fait donc de la *Revelatio* un « texte de circonstances » qui prend tout son sens dans cette lutte de pouvoir entre Bretons et Francs. La *Revelatio* perd toute crédibilité et toute historicité, puisque l'évêque d'Avranches aurait composé de toutes pièces un récit de la fondation du sanctuaire en calquant son récit sur celui du Mont Gargan. L'analyse de M. N. Simonnet, pour ingénieuse qu'elle soit, repose sur des éléments fragiles : d'abord une comparaison linguistique de l'*Apparitio* et de la *Revelatio* montre que les

34. Sulpice Sévère, *Vita Sancti Martini*, éd. Jacques Fontaine, 3 vol., Paris, Cerf, 1967-1969, 1426 p. ; Constance de Lyon, *Vita Sancti Germani*, éd. René Borius, Paris, Cerf, 1965, 222 p. ; *Vita Sancti Samsonis*, éd. Pierre Flobert, Paris, CNRS Editions, 1997, 296 p.

35. Hourlier, Dom Jacques, « Les sources écrites de l'histoire montoise avant 966 », in *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, Raymonde Foreville (éd.), t. 2, *Vie montoise et rayonnement intellectuel*, Paris, Lethielleux, 1966, p. 13-28 ; Nicolas Simonnet, « La fondation du Mont-Saint-Michel d'après la *Revelatio ecclesiae sancti Michaelis* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 4, 1999, p. 7-23.

deux récits sont conduits différemment et que, même s'il y a des thèmes communs, les reprises textuelles sont rares.

Comparaison des deux récits *Apparitio* (Mont Gargan) et *Revelatio* (Mont Tombe)

<i>Apparitio in Monte Gargano</i>	<i>Revelatio</i>
1 Memoriam beati Michaelis archangeli... venerandam	401 : ... <i>veneranda</i> commemoratio
1 ... <i>fragilitatis</i> humanae memor...	414 : ... <i>naturae fragilitate</i> ...
1 ... <i>vertice montis</i> ...	414 : ... <i>supra verticem montis</i> ...
1 ... <i>supernorum societatem</i> ...	409 : ... <i>spirituum societatem</i> ...
1 ... in <i>cacumine</i> supremo...	412 : ... in saxi <i>cacumen</i> ...
/ 3... <i>montis cacumen</i>	
2 ... <i>contigit taurum</i> ...	412 : ... <i>contigit ut taurum</i> ...
2 ... <i>collecta</i> multitudine servorum	412 : ... <i>congregata rusticorum</i> <i>multitudine</i> ...
2 ... <i>in conspectu Domini semper</i> <i>adsisto</i> ...	408 : ... <i>in conspectu Domini semper</i> <i>assistentibus</i> ...
2 ... <i>loci inspectorem atque custodem</i> ...	408 : ... <i>custos</i> existeret ac <i>previus</i> ...
3 ... <i>sancti Michaelis implorare</i> <i>praesidium</i> ...	413 : ... <i>implorans sancti Michaelis</i> <i>auxilium</i> ...
3 ... <i>colla</i> submittentes...	408 : ... <i>colla</i> perdomisset...
4 ... <i>per suum ministrum</i> ...	415 : ... <i>per suum ministrum</i> ...
5 ... <i>per visionem apparens</i>	413 : ... <i>visio apparuit</i> ...
5 ... <i>quingentos fere homines capere</i> ...	413 : ... <i>centum hominum capacem</i>
6 ... <i>caelebratione completa</i> ...	416 : ... <i>dedicatione completa</i> ...
6 ... <i>provinciis circumpositis</i> ...	415 : ... <i>provinciae circumjacentes</i> ...

De plus, rien ne confirme que la frontière du comté de Rennes ait été la Sélune et non le Couesnon. L'eût-elle été, l'évêque d'Avranches n'avait-il pas toujours autorité sur les communautés de son diocèse, même si une partie de ce diocèse dépendait d'un autre prince territorial ? Même en 867, lorsque Charles le Chauve concéda à Salomon le *comitatus Constantini* (ce qui laisse supposer que les Bretons tenaient également l'Avranchin), le roi conserva le contrôle de l'*episcopatus*, c'est-à-dire l'autorité sur l'Église diocésaine : le terme *episcopatus* renvoie non seulement à la fonction épiscopale mais également à tout le territoire soumis à l'évêque³⁶. On comprendrait mal, enfin, si l'auteur était l'évêque d'Avranches, qu'il s'en prenne aux évêques, successeurs d'Aubert, en les jugeant responsables de la décadence de la communauté ?

Plusieurs raisons nous incitent à proposer une datation plus ancienne de la *Revelatio*, rédigée par un clerc du Mont ou, à la rigueur, par un membre de la communauté canoniale d'Avranches.

L'étude de la langue de la *Revelatio* nous incite à considérer ce texte plutôt de la première que de la seconde Renaissance. Si l'auteur aime jouer sur les mots, en mettant en relation *salvare* et *servare* ou *spatiosa* et *speciosa*³⁷, il use de façon peu classique de *idem* et de *ipse* à la place de *is* et emploie couramment des substituts de

36. Voir DENIAUX, Élisabeth, LORREN, Claude, BAUDUIN, Pierre et JARRY, Thomas, *La Normandie avant les Normands*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2002, p. 368-369.

37. *Revelatio* : *salvare* et *servare* (410), *spatiosa* et *speciosa* (410).

l'anaphorique : *praefatus, jamdictus, praedictus, memoratus*. Il confond également les valeurs du participe futur et de l'adjectif verbal auxquels il donne une valeur finale. Il a une prédilection pour les synonymes à la manière des auteurs du VIII^e siècle. L'évêque est désigné indifféremment par *episcopus, antistes, praesul* et, pour désigner les songes dont sont gratifiés Aubert et Bain, l'auteur emploie plusieurs termes : *ammonitio, visio, responsum, ostensio, responsio*.

D'autres indices viennent confirmer ces appréciations qui peuvent paraître quelque peu subjectives. La leçon VIII qui rapporte la dédicace du sanctuaire un 16 octobre et l'installation des douze clercs se fait l'écho d'une certaine décadence dans le service liturgique. L'auteur rappelle, en effet, qu'Aubert avait créé les offices de clercs desservants (*officia servantium clericorum*), qu'il avait fixé leur nombre à douze (*sub numero duodecim*), qu'il avait imposé un genre de vie selon des règles (*legitimis observationibus persisterent*) pour assurer le culte de l'archange. La *Revelatio* évoque alors de façon explicite que les successeurs d'Aubert sur le siège épiscopal d'Avranches n'ont pas maintenu le même nombre de clercs au Mont. Ce rappel des mesures initiales et ce constat d'une certaine forme de décadence ou du moins d'une infidélité à l'égard des principes imposés par le fondateur apparaît comme un appel à une réforme et un retour à l'état initial. Ne faut-il pas voir dans la *Revelatio* un document en relation avec les grandes réformes canoniales des années 816-817 ? On sait, en effet, que l'empereur Louis le Pieux promulgua, à Aix-la-Chapelle, l'*Institutio canonicorum*. Ce texte constitué de 145 chapitres reprenait pour l'essentiel les règles que l'évêque de Metz, Chrodegang, avait imposé aux chanoines de son chapitre cathédral vers 750. Ce texte distinguait nettement les *monachi* des *clerici/canonici* qui avaient pourtant la même vocation à parvenir à la perfection. Les chanoines, à la différence des moines, avaient l'autorisation de se vêtir de lin, d'habiter une maison particulière dans l'enceinte claustrale et de posséder des biens et des revenus. Cette réforme avait également pour objet de rassembler sous la seule autorité épiscopale (*sub regimine episcopali*) tous les clercs et toutes les communautés religieuses³⁸.

Louis le Pieux exigea que toutes ces mesures soient appliquées immédiatement dans tout l'Empire : des *missi* furent envoyés dès le 1^{er} septembre 817 après que les chapitres de l'*Institutio* eurent été mis par écrit par Amalaire de Metz. D'après Ermold le Noir, ces envoyés reçurent des consignes très précises pour mener une enquête minutieuse sur la vie et sur les biens des communautés canoniales (*canonicum gregem*) à travers tout l'empire et pour rédiger au retour un rapport écrit à ce sujet.

38. Cf. PACAUT, Marcel, *Les ordres monastiques et religieux au Moyen Âge*, Paris, Nathan, 1970, p. 45 et suiv. ; KNOWLES, M. David et OBOLENSKY, Dimitri, *Nouvelle histoire de l'Église*, t. 2, *Le Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1968, p. 231-234 ; LOT, Ferdinand et FAWTIER Robert, *Histoire des institutions françaises au Moyen Âge*, t. 3, *Institutions ecclésiastiques*, Paris, PUF, 1962, p. 12 et suiv. ; FELLER, Laurent, *L'Église et la société en Occident : pouvoir politique et pouvoir religieux du VII^e au XI^e siècle*, Paris, SEDES, 2001, p. 165-174 ; *Histoire du christianisme, des origines à nos jours*, t. IV, *Évêques, moines et empereurs (610-1054)*, Gilbert DRAGON, Pierre RICÉ et André VAUCHEZ (dir.), Paris, Desclée, 1993, p. 691-696 ; *Regula canonicorum*, éd. Jacques-Paul MIGNÉ, *Patrologiae cursus completus. Series latina*, 105, Paris, Migne Éditeur, 1864, col. 815-976 (891).

Ces visites avaient pour but d'imposer dans toutes les communautés canoniales les mêmes règles de vie et de liturgie³⁹. La détermination de l'empereur se constate à plusieurs reprises : lors d'une expédition militaire en Bretagne, il alla voir l'abbé de l'abbaye de Landevennec, Matmonoc, pour lui rappeler l'obligation d'appliquer la réforme monastique promulguée lors d'un autre concile d'Aix en 817. Ce grand mouvement de réforme aurait ainsi suscité chez les chanoines du Mont le désir de revenir aux principes du fondateur et de rétablir l'indispensable contrôle épiscopal (*sub regimine episcopi*) en appliquant les nouvelles dispositions d'Aix.

Cette réorganisation de l'Église allait de pair avec un contrôle plus strict des cultes, notamment dans le pouvoir, réservé désormais au roi et aux évêques, de proposer de nouveaux saints et de nouvelles reliques à la vénération des fidèles. Depuis la condamnation d'Aldebert par le pape Zacharie en 745, le culte des anges est lui aussi contrôlé par le pouvoir : Charlemagne avait déjà rappelé que seuls Michel, Gabriel et Raphaël pouvaient être invoqués sous leur propre nom⁴⁰. Dans le même temps, Charlemagne avait entrepris une importante réforme liturgique afin d'unifier les textes sacrés et les offices liturgiques. Dans ce vaste chantier qui dura de nombreuses années, il faut mentionner Paul Diacre qui séjourna à la cour impériale de 782 à 787. À la demande de Charlemagne, il composa un recueil de 244 homélies empruntées aux grands orateurs de l'Église pour inciter les clercs à imiter ces modèles. Vers 790-800 Charlemagne imposa ce recueil à tous les clercs du royaume. Or, le manuscrit 211 de la Bibliothèque d'Avranches offre cinq textes d'homélies après la *Revelatio* : les trois premières homélies sont empruntées à Bède le Vénérable et les deux dernières, attribuées par erreur à saint Augustin, sont des extraits de sermons de Césaire d'Arles et d'Eusèbe le Gallican. Or, ces cinq homélies sont directement tirées du recueil de Paul Diacre, c'est-à-dire les homélies 125 à 129 avec les deux fausses attributions à Augustin⁴¹. Quand

39. Ermold le Noir, *Poème sur Louis le Pieux*, éd. Edmond FARAL, Paris, Les Belles Lettres, 1964, livre II, vers 826-829 et 1138-1184.

40. Cf. HEFELE, Charles-Joseph, *Histoire des conciles*, t. III, 2, Paris, Letouzé et Ané, 1910, p. 873-884 : le concile romain du Latran de 745.

41. ÉTAIX, Raymond, *Les homiliaires patristiques du Mont-Saint-Michel*, in *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, Jean LAPORTE (éd.), t. 1, *Histoire et vie monastique*, Paris, Lethielleux, 1966, p. 399-415 ; HOURLIER, Dom Jacques, *Les sources écrites de l'histoire montoise antérieure à 966*, in *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, t. 2, *Vie montoise et rayonnement intellectuel*, Raymonde FOREVILLE (éd.), Paris, Lethielleux, 1967, p. 129-132. Voici les textes relatifs au Mont Tombe : 1. fol. 180v-189 : *Revelatio ecclesiae sancti Michaelis archangeli*... ; 2. fol. 189-195v : Homélie de Bède sur Luc, 6, 43 : *Quia propitia divinitate, fratres carissimi... sicut enim quadratum* (en raison de la disparition d'un folio entre fol. 193 et 194 et de plusieurs folios entre fol. 195 et 196, il manque de longs passages) ; 3. fol. 196-202v : Homélie de Bède sur Jean 10 : ... *in aeternum non videbant... illic in requie veram laudem sui re-...* (en raison de la disparition de plusieurs folios entre fol. 202 et 203, il manque un passage) ; 4. 203-205v : Homélie de Bède sur Luc, 5, 19 : ... *-tibus populum significat... quod factus est benigne pro nobis* (en raison de la disparition de plusieurs folios entre fol. 203 et 204, il manque également un passage) ; 5. fol. 205v-207 : Sermon d'Augustin, en réalité de Césaire d'Arles : *Quotiens-
quaque, fratres karissimi, altaris templive... felici transmigracione perveniet* ; 6. fol. 207-209 : Sermon d'Augustin, en réalité d'Eusebius Gallicanus : *Recte festa ecclesiae colunt... et regnat in saecula saeculorum. Amen.*

ce dossier a-t-il été constitué ? Au moment où l'on copie le manuscrit 211 à la fin du X^e siècle, sous les bénédictins ? Ou l'a-t-il été lors d'une importante réforme liturgique pour les célébrations de la saint Michel au début du IX^e siècle ?

Ainsi, l'argument linguistique qui place la rédaction de la *Revelatio* soit vers 816-820, soit même plus tôt, peut être confirmé par plusieurs indices qui concernent la réforme de Louis le Pieux. Le thème de la *translatio angelorum*, la présence au Mont d'un dossier liturgique emprunté à Paul Diacre, l'importance accordée à l'autorité de l'évêque peuvent donc confirmer cette datation ancienne. De plus, le texte montois, conformément aux recommandations de Charlemagne, notamment à Francfort en 794, s'attache à affirmer l'historicité et l'authenticité des reliques de saint Michel présentes dans le trésor. En outre, il défend une conception parfaitement orthodoxe du rôle des anges et de leurs miracles, conformément aux recommandations de l'église.